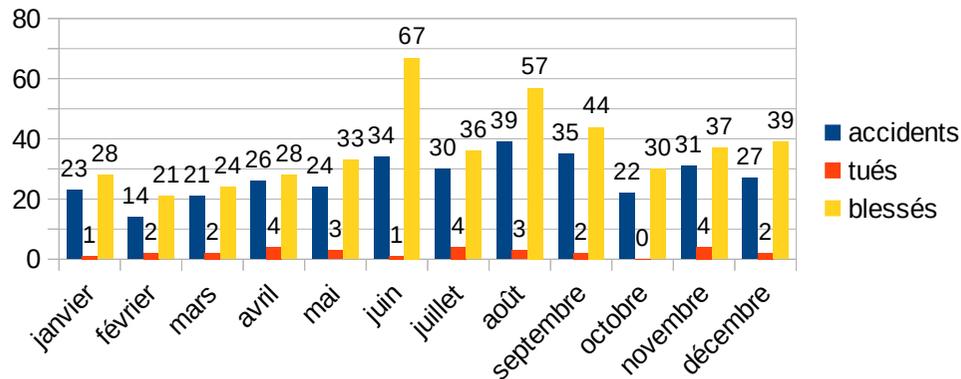


Ce document est élaboré par l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR) à partir des données provisoires de l'ONISR. Un accident corporel de la circulation routière se définit comme un accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule, et provoquant au moins une **victime (V)** qui sont :

- les **tués (T)** (sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident) ;
- les **blessés hospitalisés (BH)** (admis dans un hôpital plus de 24 heures) ;
- les **blessés légers (BL)** (nécessité de soins médicaux, et hospitalisés moins de 24 heures ou pas hospitalisés). **B** = Nombre de blessés hospitalisés et de blessés légers (BH+BL)

Bilan ATB/V	A	T	BH	BL	V
Mois de décembre 2022	27	2	9	30	41
Mois de décembre 2021	32	1	10	31	42
Moyenne novembre 2017-2019	28	2	15	25	42
Cumul au 31/12/2022	328	28	164	283	475
Cumul au 31/12/2021	350	30	173	283	486
Comparaison cumul 2022 / 2021	- 22 (- 6 %)	- 2 (- 7 %)	- 9 (- 5 %)	+ 0 (+ 0 %)	- 11 (- 2 %)

Evolution sur les 12 derniers mois



Totaux	Tués	Blessés
au 31/12/2022	28	447
2021 sur la même période	30	456
2019 sur la même période	36	418

	Répartition par catégories d'usagers						
	pedon	bicyclette	motocyclette	voiture	camion	Autres	
décembre - 2022	T=2 B=7	T=0 B=1	T=0 B=2	T=0 B=2	T=0 B=27	T=0 B=0	T=0 B=0
décembre - 2021	T=0 B=8	T=0 B=2	T=0 B=1	T=0 B=6	T=1 B=24	T=0 B=0	T=0 B=0
Évolution 2022/2021	↗	↘	↗	↘	↗	↔	↔
Cumul 2022	T=8 B=46	T=0 B=21	T=0 B=36	T=5 B=65	T=14 B=251	T=0 B=3	T=1 B=25
Cumul 2021	T=4 B=45	T=2 B=31	T=1 B=26	T=3 B=74	T=20 B=274	T=0 B=1	T=0 B=5
Évolution 2022/2021	↗	↘	↗	↘	↘	↗	↗

Accidents mortels :

- Dans des circonstances qui sont encore indéterminées, un piéton qui se trouvait au milieu de la chaussée, de nuit, hors agglomération, a été percuté par un véhicule léger. Le piéton est projeté sur plusieurs mètres et décède de ses blessures.
- Le passager d'un camion qui était descendu du véhicule, de nuit, en agglomération, non vêtu d'un gilet fluorescent, se place sur la voie opposée. Il est heurté mortellement par un véhicule arrivant en sens inverse.

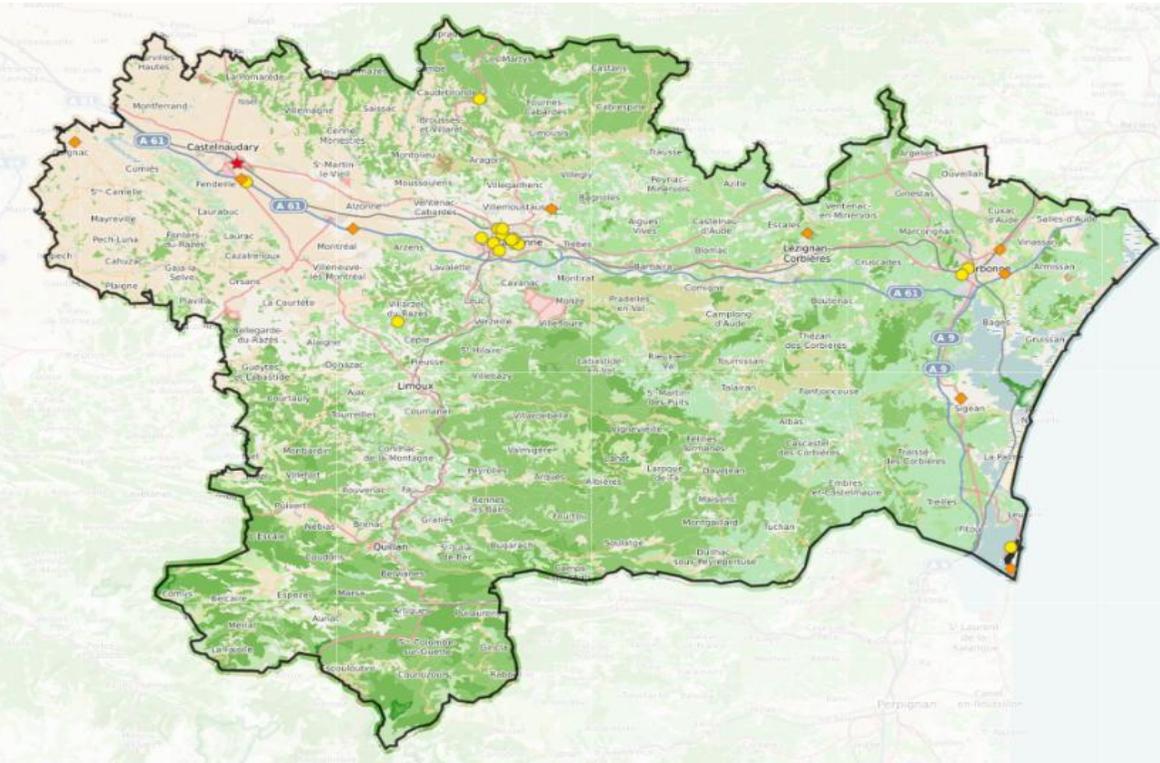
Commentaire :

- Les 2 accidents mortels du mois de décembre ont provoqué la mort de 2 piétons. Au cours de l'année 2022, 8 piétons sont décédés sur les routes de l'Aude, soit près de 29 % des tués (13 % en 2021 et 22 % en 2019). On constate que le taux de piétons blessés en 2022 est beaucoup plus faible avec 10 % de la totalité des blessés ce qui démontre une surmortalité et une grande vulnérabilité de cette catégorie d'usagers.

Localisation de l'accidentologie mensuelle

27 accidents

- ★ 2 mortels (l'accident mortel à Floure n'apparaît pas encore, pour des raisons techniques)
- ◆ 9 graves
- 16 légers



Plus d'information sur :
<https://www.securite-routiere/gouv.fr>
<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/>

Cette plaquette d'information dresse un bilan provisoire mensuel de l'accidentalité routière dans le département de l'Aude. Elle a été réalisée à partir des données fournies par les forces de l'ordre lors des accidents corporels de la circulation.

Production : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude
105 Boulevard Barbes – 11838 CARCASSONNE Cedex 9
Site internet : <http://www.aude.gouv.fr/bilan-d-accidentalite-routiere-r147.html>
téléphone : 04 68 10 31 00 / mail : securite-routiere@aude.gouv.fr

Contact : Service Prévention des Risques et Sécurité Routière / Unité Sécurité Routière et Ingénierie de Crise (USRIC)

PIÉTONS, CYCLISTES ET TROTTINETTISTES, SOYEZ PLUS VISIBLES

« Quand l'éclairage baisse, je renforce ma vigilance, j'augmente ma visibilité »

La Sécurité routière diffuse à partir du 7 janvier et jusqu'au 25 janvier en radio une campagne nationale pour encourager les Français à prendre ces réflexes. Ces messages de prévention se déclinent également dans une vidéo et une affiche à destination des usagers des communes concernées.

Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=o7vleE7wGpk&feature=share>

**À PIED, À VÉLO, À TROTTINETTE
SOYEZ SÛRS D'ÊTRE VISIBLES**

La France est engagée dans un grand mouvement pour économiser l'énergie. Moins d'éclairage public de nuit, c'est bon pour la planète alors pour accompagner le mouvement, augmentez votre visibilité.

- Préférez des vêtements clairs ou mieux encore, portez un gilet ou des accessoires rétro réfléchissants.
- Traversez aux passages piétons et redoublez de vigilance.
- Prenez soin de ne pas rester dans l'angle mort des véhicules imposants.

Quand l'éclairage baisse,
je renforce ma vigilance, j'augmente ma visibilité.

SECURITE
ROUTIERE **VIVRE,
ENSEMBLE**

À vélo, le gilet de haute visibilité (jaune, orange, vert) **est obligatoire** hors agglomération de nuit **ou** lorsque la visibilité est insuffisante.

À trottinette, le port du gilet rétro réfléchissant **est obligatoire** de nuit **ou** de jour par visibilité insuffisante.